

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

|                |        |       |               |
|----------------|--------|-------|---------------|
| Département(s) | DDTE   | Date  | 11 avril 2024 |
| Numéro         | 24.143 | Heure | 8h52          |

**Auteur-e(s) :** Commission Nature

**Lié à (facultatif) :**

ad

**Titre :** Politique agricole : que peut faire le canton ?

## Contenu :

La politique agricole est avant tout fédérale, avec la mise en place des paiements directs et les décisions stratégiques y relatives. À ce titre, nous demandons au Conseil d'État d'examiner de manière circonstanciée la marge d'action cantonale dans la politique agricole, notamment :

1. Le soutien au marché de niche ;
2. Le soutien à la vente directe ;
3. La mise en place de techniques agricoles innovantes ou expérimentales et leur diffusion par la formation ;
4. Le soutien aux emplois salariés dans l'agriculture ;
5. La reconnaissance de toutes les formes d'agriculture et le soutien aux formes alternatives ;
6. La sensibilisation de la population neuchâteloise.

Si d'autres marges de manœuvre cantonales existent, le Conseil d'État en dressera la liste.

## Développement (obligatoire) :

Les membres socialistes de la commission Nature, après avoir traité les rapports du Conseil d'État 24.001 (Agriculture et viticulture 2023) et 24.002 (Améliorations structurelles agricoles) et entendu divers représentant-e-s de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), souhaitent orienter la réflexion du Conseil d'État en direction d'un certain nombre de thèmes qui sont actuellement très présents dans les discours politiques et médiatiques, ce qui contribue à former l'opinion publique sur les questions agricoles. La politique de l'agriculture est certes fédérale, et elle est aussi fort complexe, mais nous demandons au Conseil d'État d'étudier les interstices dans lesquels le canton peut avoir une marge de manœuvre, en faisant preuve de créativité.

Le postulat concerne notamment six points qui ont particulièrement été thématiques dans les échanges :

1. Le soutien au marché de niche, qui permet de diversifier les cultures et l'élevage, les modes de production et de distribution ;
2. La vente directe pourrait être encouragée avec un soutien aux coopératives de consommateur-trice-s, où les membres peuvent investir à la fois du capital et du travail (contribution à certains travaux agricoles) ;
3. La diversification des techniques agricoles fait partie des actions nécessaires pour changer notre mode de relation à la terre, à l'alimentation, à la nature en général. L'offre de cours de formation continue 2023-2024 de la CNAV contient deux modules d'introduction à l'agriculture bio (2 jours) et à la viticulture bio (1 jour), ainsi qu'une participation aux deux journées suisses des grandes cultures bio. On ne trouve cependant pas de cours dédiés à la permaculture, à l'agroforesterie, aux techniques de conservation des sols ou aux cultures associées ;
4. Le soutien à la main-d'œuvre agricole. On entend souvent que, dans l'agriculture, la main-d'œuvre est d'une part difficile à trouver, d'autre part trop chère. Dans l'optique d'une mise en place d'un revenu de transition écologique et social, l'État pourrait favoriser ce type d'emploi en prenant en charge tout ou partie des cotisations sociales des employeurs et employeuses et des salarié-e-s. On pourrait imaginer qu'une partie des subventions étatiques soient versées dans la Caisse cantonale de compensation et que la Sàrl TickeTAC se charge de régler la partie administrative (comme c'est le cas pour TickeTAC chèque emploi neuchâtelois) ;
5. L'agriculture vit actuellement une diversification importante. Or, il semble que seule l'agriculture conventionnelle puisse légitimement revendiquer ce nom. Toutes les formes d'agriculture qui veulent proposer des alternatives plus ou moins radicales au modèle dominant apparaissent encore trop souvent aux yeux des professionnel-le-s de l'agriculture conventionnelle comme des utopies de bobos urbains. Elles devraient au contraire être étudiées et, le cas échéant, accompagnées et soutenues. Le modèle agricole dominant est basé sur l'essor de la technologie d'une part, et sur les paiements directs aux agriculteur-trice-s d'autre part, qui permettent de compenser les prix de vente trop bas aux distributeurs. Ces paiements directs sont en fait davantage une forme de subventionnement des grands distributeurs suisses, pour leur permettre d'écouler les

produits de l'agriculture indigène en s'adaptant aux prix du marché mondial. De plus en plus de personnes remettent en cause ce modèle, l'État doit faire sa part ;

6. Pendant la pandémie de Covid-19, les circonstances ont beaucoup aidé la production locale en circuit court. Mais les gens ont vite repris leurs habitudes dès que les contraintes ont disparu. La population neuchâteloise doit être sensibilisée aux enjeux actuels de la production agricole en lien avec l'alimentation. Les conséquences du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité sont beaucoup moins spectaculaires que ce qui a été rendu visible par la pandémie de 2021-2023, mais elles sont tout aussi graves. Une bonne manière de faire diminuer l'éco-anxiété est de proposer des actions concrètes à la population. Là encore, l'État peut et doit être force de proposition.

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Alexandre Brodard, président de la commission

| <b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) : | <b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) : | <b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) : |
|--|--|--|
|  |  |  |